
''terrain de jeux''

TERRAIN DE JEUX

Déroulement :

Clientèle : de 5 ans (au 30 sept) à 12 ans

Coût : 80 \$ pour l'été

Durée : du 27 juin au 12 août

Horaire d'activités : de 9 h à 11 h 30/ 12 h 30 à 16 h

Service de garde : Le matin de 7 h 30 à 9 h : 2 \$/jeune-1,25 \$/jeune de l'extérieur

Le midi de 11h 30 à 12 h30 : 1 \$/jeune-1,25 \$/jeune de l'extérieur

En fin de journée de 16 h à 16 h 30 sauf le vendredi : 1 \$/jeune-1,25 \$/jeune de l'extérieur.

Comme ce fût fort apprécié par les parents, il y aura des activités le vendredi après-midi mais pas de service de garde.



ENCORE CETTE ANNÉE :

Des cartes pour le service de garde :

Cet été, il sera obligatoire d'acheter une carte pour le service de garde.

Il faut prévoir ce montant lors de l'inscription.

La carte est d'un montant de 45 \$.

La carte est obligatoire **POUR TOUS LES ENFANTS** car le coût du transport à la plage du lac Simon sera pris sur celle-ci

Bien entendu, si vous n'utilisez pas complètement votre carte, un remboursement vous sera remis. Cela évitera l'échange d'argent et les retards de paiements.

Sorties :

- 1- Caravane de jeux à Portneuf pour les 8-11ans - 5 juillet - Coût : 12 \$ si pluie, remis 7 juillet
- 2- Exposition agricole à Saint-Marc-des-Carières – 15 juillet - Coût : 15 \$
Activités : Mini ferme, animation, spectacle d'adresse canine et Méga Parc de jeux gonflables 14 en tout
- 3- Activité Fin de parc Donnaconna Pour tous les terrains de jeux- 8 août - Coût : 15 \$
Disco, animation, surprises



Du 3 au 4 août, il y aura la nuit de camping à la plage du Lac Simon. Si pluie, remis du 4 au 5 août au coût de 6 \$.

Les animatrices cette année sont :

Ariane Déry (Calinours) et Émilie Langlois (Cannelle) sont de retour

Anne-Marie Fournier (Zoulou), Élisabeth Paradis (Nala) sont les nouvelles animatrices du terrain de jeux pour cette année.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à m'appeler au 418 337-6741.

Inscriptions :

Les inscriptions se feront au Service des Loisirs du 30 mai au 2 juin. Les 30 - 31mai et 1^{er} juin de 8 h 30 à midi et de 13 h à 17 h et le 2 juin de 8 h 30 à midi et de 13 h à 20 h.